

Garantie d'assurabilité – Entreprise

POUR VOUS PERMETTRE D'ATTEINDRE
LE PLEIN POTENTIEL DE VOTRE ENTREPRISE

Souvent, les propriétaires d'entreprise déterminent leurs besoins d'assurance vie en fonction de la valeur actuelle de leur entreprise. En d'autres termes, ils choisissent le montant de protection qui serait nécessaire s'ils décédaient peu de temps après l'entrée en vigueur de leur contrat. En réalité, comme votre entreprise évolue, sa valeur augmentera certainement de manière significative.

Idéale pour propriétaire d'entreprise en croissance

La Garantie d'assurabilité – Entreprise vous procure une saine gestion du risque financier sur le plan fiscal en permettant à votre protection d'assurance d'évoluer au même rythme que l'entreprise. Elle vous offre la garantie d'obtenir un montant d'assurance vie supplémentaire de façon simple et sans tracas, en fonction de l'augmentation de la valeur de l'entreprise au cours de la prochaine décennie.

L'offre de Desjardins Assurances

En plus des avantages traditionnels liés à l'assurance vie, tels que la couverture des dépenses imprévues ou le paiement de dettes, le montant versé en cas de décès du propriétaire ou de l'actionnaire peut aussi servir à compenser les coûts d'une entreprise en pleine croissance :

- Payer l'impôt sur les gains en capital associés à la croissance de la valeur de l'entreprise.
- Financer une convention de rachat de parts (une transaction potentiellement plus complexe au fur et à mesure que l'entreprise croît).
- Protéger vos besoins temporaires et à long terme sur un même contrat.
- Assurer votre protection et celle de vos partenaires d'affaires.
- Recevoir un montant d'argent libre d'impôt pour remplacer une personne clé.
- Couvrir toute autre conséquence financière associée au décès du propriétaire de l'entreprise.

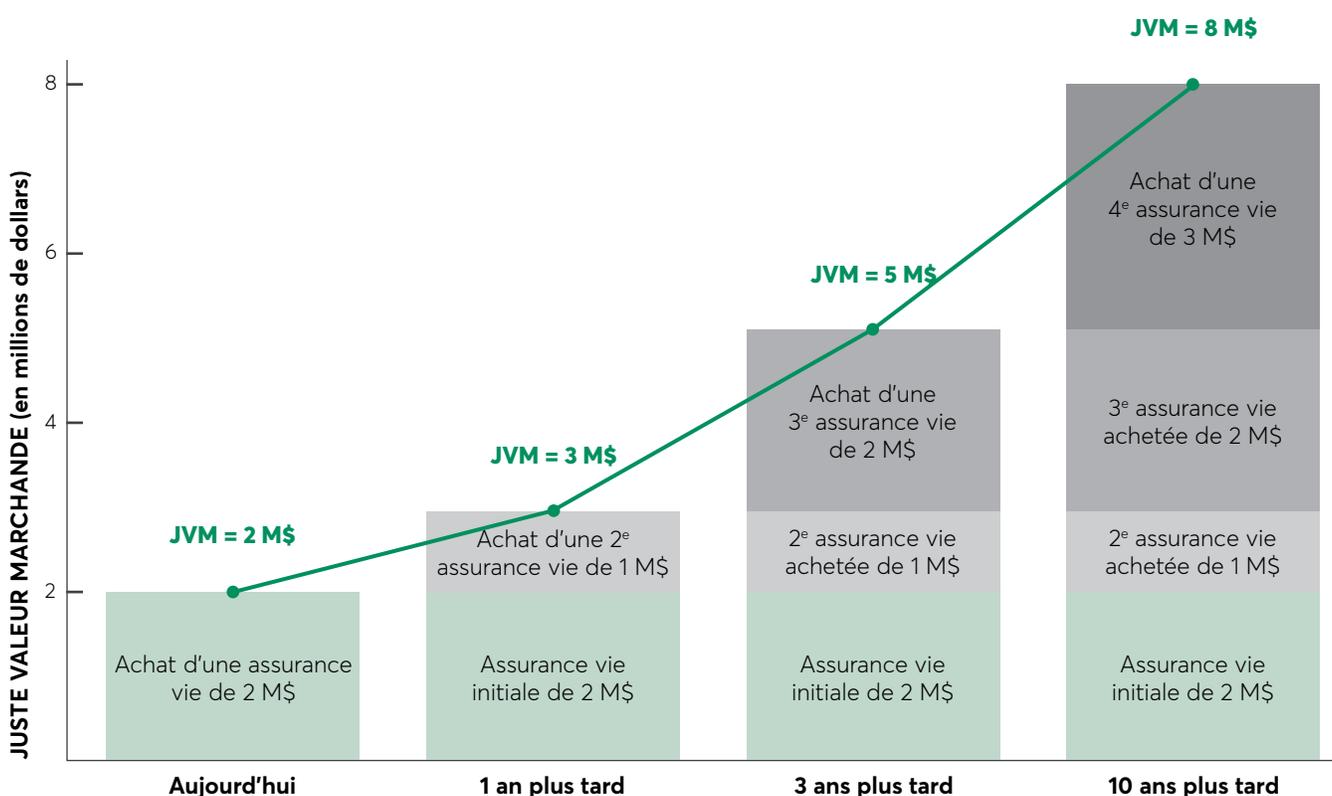


Garantie d'assurabilité – Entreprise

Comment ça fonctionne ?

Aux dix premiers anniversaires du contrat, vous pouvez augmenter le montant de votre assurance vie en fonction de l'augmentation de la juste valeur marchande (JVM) de votre part dans l'entreprise.

- Possibilité de souscrire jusqu'à trois fois le montant initial d'assurance, sans nouvelles preuves de bonne santé.
- Offerte avec tous les produits d'assurance vie de Desjardins Assurances.
- Votre entreprise doit être en activité depuis au moins trois années consécutives.



Vous travaillez fort pour faire croître votre entreprise
Nous pouvons vous aider à la protéger